

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 431-14

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 431-14, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 431-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajuster les normes de sécurité aux abords du corridor ferroviaire de la voie ferroviaire du CN.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de règlement numéro 431-14, le **lundi 9 avril 2018, à 19h30**, à la salle des Services techniques située au 120, rue Bellevue, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit projet de règlement est de rendre conforme le Règlement de zonage en :
 - ajoutant à la terminologie la définition de « terrain intercalaire »;
 - respectant une distance de sécurité de l'emprise de la voie ferrée lors de l'implantation :
 - d'une nouvelle résidence;
 - d'un bâtiment comportant un usage sensible (garderie, résidence pour personne âgée, etc.).
 - introduisant une illustration afin de clarifier :
 - la localisation de la zone de sécurité;
 - les situations particulières qui s'appliquent.
 - ajoutant des dispositions particulières relatives à la gestion du bruit et des vibrations;
 - ajoutant des mesures d'exception afin de déroger, selon certaines conditions, à ces normes.
- 4) Le présent projet de règlement de zonage numéro 431-14 concerne l'ensemble du territoire de la Ville et ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Le projet de règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 MARS 2018.

Me Julie Waite, greffière